

e-Foot Officiel

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

RG FFF Article 160

Communiqués LPIFF

Dates de parution début des Championnats

Modification RSG

Planning Détections/Sélections

Formations Arbitres

Procès-verbaux

Commission Football à Effectif Réduit

Commission d'Organisation des Championnats & Coupes

CDA

Annexes

Horaires Officiels Match

Catégorie d'âges

A Consulter sur Footclub

Néant



Egalement Consultable sur notre site internet

http:// districtvaldemarne.fff .fr/documents/

Début des Championnats Saison 2023/2024

Groupe de 12 = 23 & 24 Septembre 2023 Groupe de 10 «Séniors/CDM/Anciens» = 23 & 24 Septembre 2023 Groupe de 10 «Jeunes» = 07 Octobre 2023 Futsal D1 = 22 Septembre 2023

Retrouvez en annexe du journal :

- Dates de parution des dernières divisions + critériums 2023

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

Attention!

Dans cette nouvelle application, les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.



REUNIONS FOOTBALL À EFFECTIF REDUIT

Présentation de la nouvelle saison

LUNDI 11 SEPTEMBRE A 19H

Stade Robert Baran – Route de Combault, La Queue-en-Brie LUNDI 18 SEPTEMBRE A 19H

Parc des sports – rue du Stade – Chevilly-la-Rue

Présence des clubs indispensable sur une des dates (Responsable Technique ou Responsable Ecole de Football)

A NOTER SUR VOS AGENDAS!!

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 7 OCTOBRE 2023 à 09h00

Espace Culturel Gérard Philippe 54, Boulevard du Château 94500 Champigny/Marne (L'ordre du jour paraîtra la semaine prochaine)

Edition N° 638 du Jeudi 7 Septembre 2023



RAPPEL!!

ENGAGEMENTS
COUPES VDM
94 CLUBS
2023/2024

Comment bien compléter votre dossier :

Imprimer la feuille des « ENGAGEMENT COUPES VDM 2023 »

la compléter et nous la renvoyer par mail (secretariat@districtval

demarne.fff.fr)
ou par courrier (District du Val
de Marne de Football 131
boulevard des alliés 94500
Champigny/Marne).

Le montant total (engagements Coupes + Cotisation Obligatoire) sera débité de votre compte club FIN OCTOBRE 2023, après vérification des engagements).

IMPORTANT !! Prendre connaissance de la note «INFORMATIONS 2023»

COMMUNIQUES



Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

chaque jeudi après-midi: https://districtvaldemarne.fff.fr

*Documents & * Procès-Verbaux

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

SEPTEMBRE	7	14	21	28	
OCTOBRE	5	12	19	26	
NOVEMBRE	2	9	16	23	30
DECEMBRE	7	14	21		
JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

TROPHEES « CHAMPIONS »

URGENT DERNIER RAPPEL!!

<u>Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2021/2022 sont invités à les retourner au District rapidement :</u>

CDM SUPREMES BELIERS

<u>U18</u> IVRY US

U16 FONTENAY US

FUTSAL KREMLIN BICETRE CS

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la saison 2023 & 2024, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que Membre Bénévole d'une Commission.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail: secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs: Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE? OUI!

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2023 & 2024

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1**ère **journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3 U16 D1, D2, FUTSAL D1 et D2

Féminins D1 U14 D1 U18 D1. D2. CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS:

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2023, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), <u>le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».</u>

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES:

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue <u>aux alentours du 25</u> de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2023).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

<u>Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les</u> Arbitre(s).

E-FOOT 94 n°638 Page 4 de 25

Dates de parution sur E-Foot 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

SAISON 2023 & 2024

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	08.10.23	21.09.23
CDM (D1&D2)	08.10.23	21.09.23
ANCIENS (D4)	08.10.23	21.09.23
ANCIENS + 55 ANS	08.10.23	21.09.23
U18 (D3)	08.10.23	21.09.23
U16 (D4)	08.10.23	21.09.23
U12 & U13 U10 & U11 U8 & U 9 U6 & U7	Brassage U11 à U13 A partir du 23 Septembre 2023 Début des Critériums toutes catégories A partir du 11 Novembre 2023	<u>Critériums</u> = 20/10/23
FEMININES (D1)	08.10.23	21.09.23
FUTSAL (D2)	DEBUT OCTOBRE	21.09.23



DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/23/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/24/2023	10h/12h-14h/15h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/26/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
10/27/2023	10h/12h-14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
11/15/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

	U1	4G	120
Date	Horaire	Actions	Localité
12/13/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/19/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/20/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/21/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15 G			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

	U	116G	
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/2/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
11/22/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
11/29/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

		J14F	
Date	Horaire	Actions	Localité
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/20/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/16/2024		NTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
2/28/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/13/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/27/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
4/24/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

// alada		U15F	
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023		NTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY





VOUS AUSSI,

DEVENEZ ACTEUR DU JEU EN SUIVANT LA FORMATION

ARBITRE



COURAGE

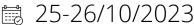
DATES À RETENIR **SESSION 1**

3-24/09/2023

᠍ 30/09-01/10/2023

SESSION 2







Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11^{ème} rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10^{ème} Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 le Dimanche 30 Avril prochain.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via Footclubs.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouve-lée, sera signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

<u>NB</u>: à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D'AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	 Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association) Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	 - Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de <u>création</u> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association) - Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l'Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION- ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l'Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l'Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion- absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D'UN CLUB OMNISPORT	PV d'AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture



Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club re- cevant
Papier	OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné



La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

<u>NB</u> : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

- Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)
- Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

- 1. a) Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- **b)** Toutefois **P**our les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- 2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum reste le même.

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

CALENDRIER SAISON 23-24



AOÛT

25 WASQUEHAL Y

SEPTEMBRE

OZ AUXERRE II
OS SAINT-QUENTIN
16 FURIANI
ES BOURG-EN-BRESSE

OCTOBRE

COLMAR
PLEURY

NOVEMBRE

04 BESANÇON 7
11 FC 93 (2)
25 MÂCON 7

DÉCEMBRE

OZ HAGUENAU (2)
16 FEIGNIES A.

JANVIER

BIESHEIM 20 AUXERRE II 💉

FÉVRIER

O3 SAINT-QUENTIN PRINTED FURIANI

RESSE W

O9 COLMAR > 16 FLEURY SEE BESANÇON SEE

MARS

AVRIL

OF FC 93

MÁCON

OHAGUENAU

FEIGNIES A.

MAI

BIESHEIM

WASQUEHAL

E-FOOT 94 n 638 Page 12 de 25







Tous en Bleu pour l'USCL!

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune!

L'USCL vous invite!

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : <u>actions@uscl.fr</u> (un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 5 Septembre 2023

Présents: Mme POLICON, M. BOUSSARD

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

COURRIEL DU PARC DU TREMBLAY en date du 01/09/23

Dates de reprises de début de saison.

La Commission prend note.

COURRIEL DE CAUDACIENNE ES en date du 20/07/23

Fermeture des installations pour différentes manifestations communales.

La Commission demande au club de lui fournir la liste de matchs avant le début des compétitions.

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel: Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans <u>les 3 dernières journées de Championnat</u> :
 Amende 100.00 euros

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

25935485 - SUCY FC / US IVRY Seniors D2.A du 22/10/23

Courrier du FC Sucy du 31/08/23.

La Commission note que la rencontre aura lieu à 16h00 (-1h) – Terrain n°3 au Parc des Sports (synthétique).

Prévenir vos adversaires.

25935540 - SUCY FC / CHEVILLY EL Seniors D2.A du 21/01/24

Courrier du FC Sucy du 31/08/23.

La Commission note que la rencontre aura lieu à 16h00 (-1h) — Terrain n°3 au Parc des Sports (synthétique).

Prévenir vos adversaires.

25935557 - SUCY FC / FC CHAMPIGNY Seniors D2.A du 03/03/24

Courrier du FC Sucy du 31/08/23.

La Commission note que la rencontre aura lieu à 16h00 (-1h) — Terrain n°3 au Parc des Sports (synthétique).

Prévenir vos adversaires.

Coupe VDM SENIORS						
•						
Coupe VDM Amitié						
CHAMPIONNAT CDM						
CHAIVIPIOIVIVAT CDIVI						
Coupe CDM						
coupe co						

26073193 - CRETEIL FC MACCABI / SANTENY SL Anciens D2.A du 08/10/23

Courrier de Maccabi Créteil du 31/07/23. Demande de report (fête religieuse).

La Commission donne son accord, sous réserve de l'accord écrit de vos adversaires pour jouer avant le 22/10/23.

CHAMPIONNAT ANCIENS

Prévenir la Commission.

Coupe ANCIENS						
CHAMPIONNAT + 45 ANS						
Coupe + 45 ANS						

CHAMPIONNAT +55 ANS
Coupe VDM ENTREPRISE
CHAMPIONNATS FEMININS
Coupe FEMININES
DEPARTEMENTALE JEUNES
Coupe VDM U20
CHAMPIONNAT U18
Coupe VDM U18
CHAMPIONNAT U16
Coupe VDM U16
Coupe Amitié U16
CHAMPIONNAT U14
<u>5608185 – U14 -</u> Terrain suspendu - 2 matchs fermes La Commission : - vous demande de lui communiquer le plus rapidement possible votre terrain de repli avant le début de la compétition.
Coupe VDM U14
ORLY AVS Interdiction de participer à la compétition de l'équipe 1 pour cette saison (PV CD 24/05/23).
Coupe Amitié U14

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 04 septembre 2023

Président: M. AMSELLEM Emile,

Membres: Mmes RANSOU Virginie, NAZICAL Marie-Ange, URREGO Maritza et GRESSIEN Georges,

FETOUS Lakdar,

Assiste: Driss TAFININE,

Absents excusés: MM. DARDENNES Patrick, GOURDOU Jean-Philippe, GLAUDE Gérard, MOUSTAMID

Abdou, NOYON Joël, LOPES Paulo, SAINT-ALBIN Maurice, DIAZ Frédéric.

AVIS AUX CLUBS

ADMINISTRATIF

La Commission souhaite une bonne reprise à tous les CLUBS, dans l'esprit sportif.

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,

- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail: cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT

par Courrier postal: au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique: Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi: 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2023. Courrier club de Numéro d'affiliation 5...... du 19/09/2023.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

LES REUNIONS DU FOOT D'ANIMATION

LE LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023 A 19H

DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL 131, Boulevard des ALLIES - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)

LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 A 19H

STADE Robert BARAN Route de Combault 94510 LA QUEUE-EN-BRIE

LE LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 A 19H

PARC DES SPORTS
Rue du Stade
94550 CHEVILLY-LARUE

Chaque club doit assister à l'une des <u>réunions</u> durant lesquelles vous sera présentée : la <mark>Saison 2023-2024</mark>.

Les RENTREES DU FOOTBALL U6-U7 et U8-U9 :

A la demande de la F.F.F, le District du Val-de-Marne de Football organise ses traditionnelles : des rentrées du Foot.

Ces rentrées du foot sont *obligatoires*. Tout club absent se verra infligé une amende de <u>100 euros</u> par catégorie manquante :

- U7: le samedi 30 septembre 2023 MATIN ET APRES-MIDI,
- U8: le samedi 23 septembre 2023 MATIN,
- U9: le samedi 23 septembre 2023 APRES-MIDI.

Lieu : *Parc du Tremblay* - **161 bd de Stalingrad à Champigny-sur-Marne (94500),**Format : matchs - activités ludiques - récompenses et goûters.

Vos retours sont attendus avant le **SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023** pour mieux vous servir.

Les journées d'accueil sont les **SAMEDIS 23 ET 30 SEPTEMBRE 2023** pour les inscriptions (Ci-joint : le lien ci-dessous).

https://docs.google.com/forms/d/19Udltvrn0V-kARWm0MYWdMWPzpUEv0TgC5KRC1ShMB0/edit

ANNEXE FINANCIERE	E
Disqualification Festival U13,	20,00 €
2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	
Forfait non-avisé Festival U13,	30,00 €
2ème Tour coupe VDM FUTSAL	
(Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale,	50,00 €
Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club d'accueil
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 /U13.	6,00 € / Equipe
2éme forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3éme forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Forfait non-avisé FESTIVAL U13 - Finale.	,,,,,,,
Disqualification Festival U13,	10,00 €
1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Forfait non-avisé Festival U13,	15,00 €
1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	,,,,,,
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 29 AOUT 2023 PRESENTIEL

<u>Présents</u>: M. J. DIAS (PRESIDENT), MM. M. ABED, J. CORDON-MELO, J. CARLIER, F. GALLONDE, N. RIT, A. BCHIR, B. ELHOR, Y. JABRI

Assistent: M. I. GRADINARI, R. ETIENNE, L. GUILLARD, R MILLET (UNAF en partie)

Excusés: MM. A. GONZALEZ, B. FOLTIER, J. CROISE, D. DUPUIS, A. AISSAOUI, N. SAADA

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h. L'ordre du jour est le suivant :

- Courriers
- CRA
- UNAF
- FAR
- Renouvellements
- Questions diverses et tour de table

COURRIERS

Courrier de Monsieur Thierry Fricot qui demande à changer de catégorie pour évoluer en CDM. La CDA valide sa demande.

CRA

La CRA informe la CDA des réunions plénières aux dates suivantes :

- Jeudi 28 septembre 2023
- Jeudi 14 décembre 2023
- Jeudi 30 Mai 2024

UNAF

A date, l'UNAF compte 31 adhérents. Les arbitres peuvent d'ores et déjà adhérer en ligne. Ils pourront également le faire lors de la réunion de début de saison.

FAR

Après délibération, la CDA valide les effectifs de la FAR 2023/2024 et affecte les arbitres dans les différents groupes. Les arbitres seront prévenus individuellement de la décision de la CDA.



RENOUVELLEMENTS

A date, 120 dossiers médicaux ont été reçus et 104 ont déjà été validés. La CDA encourage les arbitres à renouveler dans les meilleurs délais afin de fluidifier les désignations de début de saison.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 22hoo.

Le Secrétaire de séance Nicolas RIT Le Président José DIAS

PROCHAINE CDA LE MARDI 03 OCTOBRE 2023

ANNEXES

S			СРС		Che			0		J								
FEMIMES		Licence U20F	Licence U18F Licence U17F	Licence U16F	Licence U15F Licence U14F		Licence U13F Licence U12F		Licence U12F	Licence U11F	Licence U10F	Licence U9F	Licence U8F	Licence U7F	Licence U6F	Licence U6F		
CATEGORIE		SENIORS F	U18F		U15F		U15F		U13F		U11F		U9F DEBUTANTES		U7F DEBUTANTES			
NAISSANCE	2003	2004	2006	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
PRATIQUES	Championnat Foot à 11	Championnat Foot à 11	Championnat Foot à 11	Championnat Foot à 11	Championnat Foot à 11		Championnat Foot à 11		Championnat root a 11	Critérium Foot à 8 (14 dates)		Critérium Foot à 8 (14 dates)		Plateaux Foot à 5 (14 dates)		Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)		
HOMMES	Licence Seniors	Licence U20 Licence U19	Licence U18 Licence U17	Licence U16	Licence U15	Licence U14	Licence U13	Licence U13	Licence U12	Licence U11	Licence U10	Licence U9	Licence U8	Licence U7	Licence U6	Licence U6		
CATEGORIE	SENIORS	U20	U18	1116		77		013		111		60	DEBUTANTS	70	DEBUTANTS			
	E-FOOT 94 n°638 Page 24 de 25																	

Championnat Départemental

et régional Foot à 7 ou à 11

Championnat Foot à 11

PRATIQUE

Championnat D à 7 ou R à 11

Critérium départemental

ou Mixité Garçon

Critérium départemental ou Mixité Garçon

Critérium départemental

ou Mixité Garçon

Mixité Garçon



HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2023 & 2024



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI					
U14	16h00				
Séniors Féminines 16h00					
DIMANCHE MATIN					
CDM/Anciens/+45 ans 09h30					
+55 ans	10h00				
DIMANCHE APRES-MIDI					
Séniors	15h00				
U16 & U18	13h00				
U20	13h00				

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00